



1.1

DEC\_0110\_2025

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

**SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE D'AGIT POUR LA MAINTENANCE  
TÉLÉPHONIQUE DE LA PISCINE LES 3 ÎLETS ALLANT DU 28/05/2025 AU 27/05/2026.**

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,  
VU l'article L.1111-4 du Code de la Commande publique,  
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,  
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
VU la délibération du Conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président en matière de marchés publics,

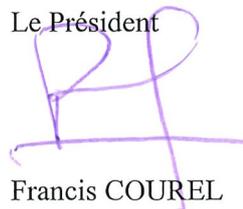
**CONSIDERANT** que la maintenance téléphonique de la piscine Les 3 îlets est essentielle à son bon fonctionnement.

**CONSIDERANT** que la maintenance ne peut être qu'assurée par le prestataire ayant fournit et installé le matériel.

**Le Président décide** de signer la proposition financière de la société AGIT, 39 avenue de la côte de NACRE, BP 25224, 14074 CAEN Cedex 5, d'un montant total de 440 € HT par an, soit 528 € TTC par an, allant du 28/05/2025 au 27/05/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé pour une période de 12 mois.

Fait à Pont-Audemer, le 7 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL

